

**ARRETE DAJI/2020/signature/N°93**  
**Portant délégation de signature**

à

**Monsieur Pierre MAGNARD**  
Chef du service des personnels BIATSS  
**Direction des Ressources Humaines (DRH)**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Pierre MAGNARD** à effet de signer en leur nom et pour les affaires concernant la **Direction des Ressources Humaines**, les actes qui suivent.

**Chapitre I**  
**Gestion des personnels**

**Article 2**

La délégation de signature en matière de gestion des personnels BIATSS porte sur les actes concernant :

**Les congés :**

- arrêté congé ordinaire de maladie
- arrêté congé maternité
- arrêté congé paternité
- arrêté congé parental
- arrêté congé de présence parentale

**Actes :**

- état de service
- attestations diverses (sécurité sociale, mutuelles, pôle emploi...)

**Actes avec un impact financier :**

- attestation de service fait sur les certificats de prise en charge des frais médicaux
- état liquidatif remboursement de transport
- attestation de non perception du supplément familial de traitement
-

## Chapitre II Dispositions générales

### Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti aux mêmes délégataires.

### Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

### Article 5

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Vu et pris connaissance,  
Le.....

Le délégataire

**Pierre MAGNARD**  
Chef du service personnels BIATSS



Le délégant



**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

